

Conseil académique (CAC) en formation plénière
Mardi 2 décembre 2025
Compte rendu des élu·es PULS

La séance est ouverte à 15h15.

(58 présent·es dont 18 procurations).

A la tribune : les 2 VPCR¹ Violaine Sébillotte et Cécile Faliès et la VPCFVU Antonella Tufano.

I- Information de la Présidente

Information concernant 4 interdictions de campus :

4 interdictions relatives à des VSS² entre étudiant·es et/ou menaces envers les services.

II- Approbation du procès-verbal du conseil académique du 14 mai 2025

Résultat du vote :

Unanimité moins 4 abstentions.

Le PV est approuvé.

III- Avis relatif aux mandats des élus et représentants étudiants

⇒ Proposition émanant des services juridiques de l'université visant à faciliter le fonctionnement des conseils pour les mandats des élu·es étudiant·es de sorte à éviter la rupture du mandat d'élu·e. Proposé en CAC, puis sera voté en CA³.

Résultat du vote

Proposition acceptée à l'unanimité. Avis favorable.

IV- Avis sur la qualification des postes relatifs à la campagne d'emplois 2026 des personnels enseignants et enseignants-chercheurs

Voté par le CA le 01/12/2025 : 35 postes que le CA a accepté d'ouvrir au concours sur les 79 emplois vacants d'EC -> visait 45%.

Postes ouverts au concours externe ou à la mutation.

Pas d'indication sur les postes de 2nd degré (PRAG/PRCE/PLP/PEPS), qui sont gérés via une autre procédure.

Un élu PULS : Quels sont les critères de répartition de l'enveloppe des postes à publier ?

Réponse VP : sont pris en compte le nombre de postes vacants dans chaque composante, on essaie d'avoir le même rapport dans toutes les composantes (45% en l'occurrence) ; l'historique

¹ Commission de la recherche

² Violences sexistes et sexuelles

³ Conseil d'administration

(le fait que certaines composantes aient pu bénéficier l'an passé d'un arbitrage favorable) et la priorisation PR/MCF de chaque composante.

Une élue SCP⁴ : le taux d'encadrement n'est pas pris en compte ?

Réponse VP : le tableau indiquant les taux d'encadrement par unité sera communiqué ultérieurement ; les besoins en recherche sont aussi pris en compte. Cette année, recension des postes mobilisés par des collègues en disponibilité depuis longtemps, en leur demandant de choisir entre laisser son poste et revenir -> quelques postes récupérés (4-5).

Au total : 10 PR, 20 MCF et 10 2nd degré.

Résultat du vote

4 votes contre

5 abstentions

Avis favorable.

V- Questions diverses

Présentation d'une motion arrivée hors délai porté par MobDoc⁵ > mais au regard du caractère de cette motion, cette dernière est examinée en question diverses, modulo une précision ajoutée par la Présidence relative au fait que le CAC n'est pas l'instance concernée par cette motion.

Un élue MobDoc profite de leur présence en CAC pour manifester par cette motion leur opposition aux changements de politiques d'exonération pour les doctorant·es et pour les étudiant·es extracommunautaires. Il rappelle le statut particulier de doctorant·e n'est pas reconnus comme celui des travailleurs. Cette modification de l'exonération des droits d'inscription est perçue comme une manière de demander aux doctorant·es vacataires de "payer pour travailler", ce qui avait été abrogé il y a plusieurs années. Il revient sur l'augmentation des frais d'inscription (x15) des étudiant·es extracommunautaires. Il rappelle que l'instruction des dossiers afin d'établir les conditions d'exonération va peser sur les services centraux déjà surchargés.

Un élue SAP1 précise que le SAP1 soutient cette motion, et s'inquiète des étudiant·es qui n'auront plus la possibilité de poursuivre leurs études. Le SAP1 a lancé une consultation auprès d'une 100aine d'étudiant·es qui ont affirmé leur incapacité à poursuivre leurs études avec ces frais d'inscription.

Il est demandé comment une telle mesure a pu être prise, signal particulièrement inquiétant dans un contexte politique hostile à l'égard des personnes d'origine étrangère.

Une élue FPE⁶ annonce que le FPE soutient également la motion. Elle rappelle pour la deuxième fois le ratio frais d'inscription / salaires médians dans les pays concernés.

⁴ Savoirs et confiance partagés

⁵ Doctorant·es Mobilisé·es

⁶ Front populaire étudiant

Un élu FPE rappelle la situation exemplaire de Paris 1 relativement aux autres universités françaises (plus importante université de France) et en tant qu'étudiant international il soutiendra la motion.

Un élu SGEN/CFDT annonce qu'il s'abstiendra sur la motion.

Une élue Fédé annonce le soutien de la Fédé à cette motion.

La VP rappelle que la Présidence avait jusque-là garantie l'exonération des frais d'inscription pour les étudiant·es extracommunautaires, la proposition est faite "à regret", elle en appelle à la "responsabilité" de l'Université dans le contexte budgétaire au niveau national. La Présidence espère qu'il s'agit d'une mesure "provisoire" ; a tenté d'amoindrir les effets de cette mesure ; envisage un "accompagnement social" des étudiant·es en cours de cursus qui seraient affecté·es par cette mesure ; 15 et 20 M d'€ d'économie sont visés afin d'avoir un budget à l'équilibre.

Une élue SCP comprend le besoin à court-terme, mais s'insurge de cette mesure qui consiste à abandonner le combat pour un bon fonctionnement de l'université. Elle s'interroge sur la position de l'Université face à un gouvernement qui « se désintéresse du sort de la jeunesse ».

La VP rappelle le caractère exceptionnel et urgent de la situation. Il s'agit d'une mesure visant à développer les ressources propres et convaincre les tutelles.

Une élue SCP soutient la motion des doctorant·es. Elle précise qu'il y a des lignes qu'il ne faut pas franchir et des choix qu'on doit refuser de faire : d'autres postes de réduction de dépenses auraient pu être envisagés. Reculer sur la question des frais d'inscription sur la question des étudiants extra-communautaires, lui apparaît comme une faute indéfendable.

La VP rappelle que des économies (7M) devront également être fait dans d'autres domaines du fonctionnement normal de l'université.

La VP CFVU rappelle la situation de blocage de la situation sur le plan budgétaire.

Une élue SAP1 réclame une position plus défensive auprès du Ministère, soutient la motion, rappelle la précarité des étudiant·es étrange·res (rarement boursiers, ne toucheront plus d'APL), siège en commission FSDIE⁷ et rappelle combien l'aide accordée à ces étudiant·es restent insuffisante et bien en deçà des 3000 ou 4000 euros des frais d'inscription.

Un élu MobDoc souligne que l'université fonctionne déjà en mode dégradé, par exemple pour les BIATPSS en termes de souffrance au travail, l'université ne fonctionne plus pour les ED⁸ qui ne peuvent plus financer suffisamment les doctorant·es. Il suggère de chercher moins à satisfaire le ministère que les besoins de notre communauté universitaire.

Résultats des votes

14 votes Contre

7 abstentions

40 votes Pour

La motion est adoptée.

⁷ Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

⁸ Ecoles doctorales

Un élue PULS demande une évaluation financière de la mesure : si moins d'inscriptions, pas de gains.

Une élue Mobdoc demande à ce que cette évaluation soit rendue publique.

Fin de la séance : 16h30

Compte rendu rédigé par les élues/élus PULS du CAC.

PULS le site : <https://www.puls-p1.fr/>

